

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 26 Mai 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 39 ; présents : 19 ; votants : 19

L'an deux mille vingt et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle des fêtes de Saint-Paul de Vézelin

Date de la convocation : 19 mai 2020

Présents : Sylvianne BARD, Georges BERNAT, Dominique BERTIQUET, Christophe COLOMBAT, Olivier COUDOUR, Martine DARMET, Véronique GERY, Audrey GUIGON, Marie-Claude L'HOSPITAL, Laëtitia PARSIGNY, Sébastien PERROTON, Marion PION, Adrien RAJOT, Pierre-Olivier RAJOT, Emmanuel SAPEY, Gilles SENDRA, Sylvain TOLA, Nelly VALFORT, Robert VALLAS

Absents : 0

Représentés : 0

Secrétaire de la séance : Adrien RAJOT

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2020 et celle du 26 février sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance et donne la parole que doyen d'âge, Monsieur Gilles SENDRA.

1 - Installation du Conseil Municipal

Monsieur SENDRA fait l'appel, constate qu'il n'y a pas de procuration, tous les élus sont présents, le quorum est atteint.

Monsieur Adrien RAJOT propose d'être le secrétaire de séance.

Deux assesseurs proposent leur candidatures : Mesdames Nelly VALFORT et Marion PION.

2 - Election du Maire

Monsieur SENDRA demande aux candidats au poste de Maire de se déclarer : Monsieur Georges BERNAT est le seul candidat

Monsieur Georges BERNAT est élu avec 18 voix sur 19 (1 bulletin nul).

Le maire de la commune nouvelle est installé dans ses fonctions, le doyen d'âge lui cède la présidence de la séance du conseil municipal.

Le Maire remercie les maires délégués qui ne sont pas représentés aux élections municipales : Madame RAJOT et Monsieur DARMET.

Il explique que la gestion de la commune est plus difficile avec cette période de crise sanitaire.

Il souhaite la continuité de la réussite de la commune nouvelle et que d'ici la fin du mandat, les habitants aient complètement intégrés la commune nouvelle.

Certains projets contribueront à cela, notamment en leur permettant d'y participer.

Suite la crise due au Covid-19, Monsieur le Maire espère une prise de conscience collective et moins d'individualisme.

3 -Fixation du nombre des Adjoint

Le nombre maximum d'adjoints se calcule sur la base de 30% de l'effectif réel du conseil municipal.
A cet égard, le Maire propose d'élire trois adjoints, trois maires délégués et trois conseillers délégués.
L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

4 - Election des Adjoint

Le Maire demande aux candidats au poste d'Adjoints de se déclarer.

1^{er} Adjoint : Monsieur Sébastien PERROTON est le seul candidat.

Monsieur PERROTON est élu avec 17 voix sur 19 (2 bulletins nuls).

2^{ème} Adjoint : Monsieur Emmanuel SAPEY st le seul candidat.

Monsieur SAPEY est élu avec 17 voix sur 19 (2 bulletins nuls).

3^{ème} Adjoint : Madame Audrey GUIGON est la seule candidate.

Monsieur GUIGON est élue avec 15 voix sur 19 (4 bulletins nuls).

5 - Election des Maires Délégués

Chaque commune déléguée dispose d'un maire délégué (article L. 2113-11 du CGCT).

Les maires délégués sont élus par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres.

Le Maire demande aux candidats au poste de Maire Délégué de se déclarer.

Maire Délégué pour Saint-Paul de Vézelin : Madame Marie-Claude L'HOSPITAL est la candidate.

Madame L'HOSPITAL est élue avec 17 voix sur 19 (2 bulletins nuls).

Maire Délégué pour Amions: Monsieur Gilles SENDRA est le candidat.

Monsieur SENDRA est élu avec 19 voix sur 19.

Maire Délégué pour Dancé : Monsieur Robert VALLAS est le candidat.

Monsieur VALLAS est élu avec 19 voix sur 19.

Le Maire désigne trois Conseillers Délégués, avec leur autorisation.

Conseiller Délégué pour Saint-Paul de Vézelin : Monsieur Sylvain TOLA est élu à l'unanimité

Conseiller Délégué pour Dancé : Monsieur Pierre-Olivier RAJOT est élu à l'unanimité

Conseiller Délégué pour Amions : deux conseillers se portent volontaires, Monsieur Dominique BERTIQUET et Monsieur Olivier COUDOUR.

Monsieur COUDOUR est élu Conseiller Délégué pour Amions avec 14 voix sur 19 (4 voix pour Monsieur BERTIQUET et 1 bulletin nul).

Le Maire précise qu'il associera tous les élus, qu'ils soient porteurs ou non d'une délégation.

Il souhaite mettre en place des groupes de travail pour chaque projet où chacun pourra participer.

6 -La charte de l' élu local

Conformément à l'article L. 2121-7 du CGCT, le maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT.

Une copie de la charte de l' élu local avait été jointe à la convocation.

7 - Fixation de l'ordre du tableau du Conseil Municipal

L'ordre du tableau sera le suivant (cf article L. 2121-1 du CGCT) :

- le maire de la commune nouvelle
- les adjoints
- les conseillers municipaux (par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge).

Les maires délégués n'étant pas Adjoints considérés comme des conseillers municipaux pour déterminer leur rang dans l'ordre du tableau.

Tableau du Conseil Municipal en annexe.

Etant ici précisé que les membres de fait à Communauté de Communes de Val d'Aix Isable sont le Maire et les deux premiers Adjoints.

Le Maire explique que tous les membres du conseil municipal recevront par mail les comptes-rendus des conseils communautaires.

8 - Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire

Le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, des attributions limitativement visées à l'article L. 2122-22 du CGCT (joint à la convocation).

Le Maire passe en revue tous les articles et demande autorisation au conseil municipal d'exercer l'ensemble des délégations d'attributions prévues audit article du CGCT ; étant précisé qu'il rendra compte des décisions prises à la séance du conseil municipal suivant.

Pour répondre aux interrogations des membres présents, le Maire explique que le budget est voté en détail. Par conséquent, aucun achat d'investissement ne peut être réalisé sans l'accord des conseillers municipaux. Quant à l'acquisition de petit matériel, le Maire dit qu'il consultera les Maires Délégués (comme il l'a fait pendant l'année de la commune nouvelle).

Vote : unanimité.

9 - Renouvellement Contrat Aidé - Agent Technique

La collectivité avait signé, avec Pôle Emploi, un contrat unique d'insertion (CUI) et plus spécifiquement un contrat emploi compétence (CEC), portant sur un emploi d'agent technique, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures.

Compte-tenu de la mise en place de la nouvelle mandature, le Maire expose qu'il voulait que ce soit la nouvelle équipe municipale qui prenne la décision, et non pas lui seul.

Il propose de renouveler ledit-contrat pour une période de six mois ; à savoir jusqu'au 30 novembre 2020.

La collectivité percevra une aide à hauteur de 35 % sur la base de 26 heures hebdomadaires.

La décision de pérenniser cet emploi sera prise à l'issue de la fin du renouvellement.

Vote : unanimité

A la demande des élus, le Maire énumère le nom des agents communaux, leur temps de travail et leurs fonctions.

Une rencontre élus-agents sera à prévoir fin d'année.

Une parenthèse est faite pour aborder le fonctionnement de l'école et des services suite à la réouverture de l'école.

Le Maire précise que les agents ont été affecté en priorité à l'école compte-tenu de la procédure contraignante pour accueillir les élèves pendant cette crise sanitaire.

Le Maire propose aux élus de gérer la mise en place des plaques de rues.

Certains membres se portent volontaire.

Monsieur RAJOT propose de couper l'herbe des chemins ; ayant l'équipement adéquat.
Le Maire accepte ; un ordre de mission sera établi afin de rémunérer Monsieur RAJOT (carburant et mise à disposition du matériel).

Information :

Décision prise dans le cadre de la délibération du 14 janvier 2019 portant délégations du Conseil Municipal au Maire : sollicitation d'une subvention - DSIL - pour le projet de la maison "Emma".

Le Maire propose de fixer les séances du conseil municipal pour 2020 : les premiers lundis du mois et en juin, les 15 et 29 (vote des délégations et budget).
Les conseils municipaux de juin se tiendront à la salle ERA de Saint-Paul de Vézelin, eu égard aux consignes sanitaires (Covid-19).

Séance close à 22h30

Effectif légal du conseil municipal

19

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	M.	Georges BERNAT	10/03/1956	15/03/2020	233
Premier Adjoint	M	Sébastien PERROTON	10/01/1971	15/03/2020	307
Deuxième Adjoint	M.	Emmanuel SAPEY	28/11/1970	15/03/2020	304
Troisième Adjoint	Mme	Audrey GUIGON	13/05/1973	15/03/2020	276
Conseiller Délégué	M	Sylvain TOLA	15/04/1991	15/03/2020	323
Conseillère Municipale	Mme	Laëtitia PARSIGNY	10/11/1980	15/03/2020	321
Maire Déléguée de SAINT-PAUL DE VÉZELIN	Mme	Marie-Claude L'HOSPITAL	27/07/1964	15/03/2020	318
Conseiller Municipal	M.	Christophe COLOMBAT	13/01/1969	15/03/2020	318
Maire Délégué de DANCÉ	Mme	Robert VALLAS	08/05/1956	15/03/2020	309
Conseiller Délégué	M.	Olivier COUDOUR	28/08/1972	15/03/2020	291
Conseillère Municipale	Mme	Marion PION	19/09/1989	15/03/2020	286
Conseillère Municipale	Mme	Nelly VALFORT	22/04/1966	15/03/2020	283
Conseiller Municipal	M.	Adrien RAJOT	02/04/1992	15/03/2020	281
Conseillère Municipale	Mme	Véronique GERY	03/06/1959	15/03/2020	279
Conseiller Délégué	M.	Pierre-Olivier RAJOT	01/05/1971	15/03/2020	277
Conseillère Municipale	Mme	Martine DARMET	15/10/1952	15/03/2020	270
Conseiller Délégué	M.	Dominique BERTIQUET	23/19/1965	15/03/2020	270
Maire Délégué d'AMIONS	M.	Gilles SENDRA	09/08/1946	15/03/2020	264
Conseillère Municipale	Mme	Sylvianne BARD	09/02/1959	15/03/2020	260

Cachet de la mairie :

A Vézelin sur Loire, le 26 mai 2020

Certifié par le Maire,
Le 26 mai 2020

